

50 ans de la loi Veil : un demi-siècle de progrès pour les droits des femmes

Le 17 janvier 1975, après de longs débats au Parlement, était promulguée la loi Veil, autorisant l'interruption volontaire de grossesse en France. Il aura fallu bien des mobilisations pour que soit enfin reconnu le droit fondamental pour les femmes de disposer de leur corps.

COMMUNIQUÉ DE LA FSU

L'année 2025 célèbre les 50 ans de la loi Veil, un jalon historique dans la lutte pour les droits des femmes et le progrès social. Cette loi, obtenue de haute lutte par les associations féministes et adoptée en 1975, a permis aux femmes d'accéder au droit fondamental de disposer de leur corps. À la suite, les organisations féministes, syndicales et politiques ont gagné des avancées significatives pour renforcer ce droit : suppression du délai de réflexion en 2016, prolongation des délais légaux en 2022 et inscription du droit dans la Constitution en 2024. Cet anniversaire, bien plus qu'un hommage, est le rappel de l'importance du combat féministe et syndical, des défis internationaux et de l'urgence d'agir pour garantir un accès équitable à ce droit sur l'ensemble du territoire et dans le monde. La lutte pour un financement solide et renforcé des services publics, à hauteur des besoins, entre pleinement dans ce combat.

Alors que la France célèbre un demi-siècle de progrès, dans de nombreux pays, l'avortement reste interdit ou sévèrement restreint, exposant des millions de femmes

à des risques majeurs pour leur santé et leur vie. Le cinquantenaire de la loi Veil doit être un signal fort, une responsabilité collective pour agir en solidarité internationale et nous mobiliser pour inscrire ce droit dans la charte des droits fondamentaux en Europe. Protéger cet héritage, renforcer ce droit partout et le rendre accessible à toutes les femmes, en France comme ailleurs, reste un objectif fort du mouvement social et la FSU s'y engage pleinement.

L'accès à l'IVG reste inégal sur le territoire, notamment dans les zones rurales, où les fermetures de centres d'IVG, de maternités de proximité et de centres médicaux entravent ce droit fondamental – en particulier pour les femmes les plus précaires et les plus éloignées des services publics. À cela s'ajoutent des campagnes de désinformation persistantes et une stigmatisation encore trop fréquente par des groupuscules réactionnaires. Pour lutter contre ces inégalités persistantes et qui s'aggravent du fait des politiques de sous-investissement dans les services publics, la FSU rappelle l'urgence de gagner un budget ambitieux pour investir dans tous les secteurs – en particulier dans la santé, dans l'éducation et les secteurs du social. Chaque fille, à l'école comme à l'université, doit avoir accès à des informations rigoureuses et véridiques et à un accompagnement, au besoin, par des personnels formés. Chaque femme doit pouvoir avorter dans une structure de proximité. Les dernières études révèlent qu'en France, 20 % des femmes sont obligées de se rendre dans un autre département ou une autre région du fait de la rareté des structures, du manque de praticiens ou d'un délai d'attente trop long.

Se mobiliser pour des services publics élargis et renforcés avec des personnels en nombre suffisant et adossés à des métiers revalorisés, tant sur les salaires que sur les conditions de travail, est aussi un combat féministe !

Alors que le droit à l'avortement reste contesté et fragile, le cinquantenaire de la loi Veil doit être un signal fort pour protéger cet héritage, le renforcer et le rendre accessible à toutes les femmes, en France comme ailleurs. C'est une responsabilité collective et un impératif de justice sociale. ■

Le cinquantenaire de la loi Veil doit être un signal fort pour protéger cet héritage, le renforcer et le rendre accessible à toutes les femmes, en France comme ailleurs.



© Jeanne Menjoutier / Flickr